

MAIRIE DE BOUVIERES
26460

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars, à 20 h 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Philippe REYNAUD, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2018

Présents : Philippe REYNAUD, François MULLOR, Damien BOMPARD, Alexandrine VILLALONGA-BONNET, Jérémy GIANCATARINA, Michel RASPAIL

Présents non votants :

Absents : Jean-Louis BERNARD, Eric MOUCHIROUD

Procuration : Sylviane RASPAIL par Philippe REYNAUD

Secrétaire : François MULLOR

Membres en exercice : 9 Présents : 6
Votants 7 - Exprimés 7 - Pour 7 - Contre 0 - Abstention 0

N° DE_2018_015 / OBJET : Tarifs de l'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants :

- Prix de l'eau consommée : 0.72 € HT/m³
- Abonnement annuel : 76.80 €, facturation possible au prorata
- Fermeture du branchement : 400 €
- Réouverture du branchement : 200 €
- Nouveau branchement : montant réel des travaux TTC depuis le raccordement au réseau jusqu'au regard compteur
- redevance de prélèvement : 0.06 €/m³

Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} juin 2018.

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Extrait certifié conforme

Le Maire
Philippe REYNAUD

